

# RAPPORT D'ACTIVITE 2014-2015

---

GROUPE JAJ SA  
40 RUE BEAUMARCHAIS  
93100 MONTREUIL  
592 013 155 00060

---



Contact : Fabrice JIMENEZ

01 41 58 62 22

---

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2015 A 9 HEURES 30**

- ➔ **Comptes sociaux annuels 2014-2015**
- ➔ **Tableau des résultats des 5 dernières années**
- ➔ **Liste des administrateurs**
- ➔ **Rapports de gestion établis par le Conseil d'Administration**
- ➔ **Gouvernement d'entreprise et contrôle interne**
- ➔ **Ordre du jour**
- ➔ **Texte des projets des résolutions**

<b>Bilan Actif</b>		Période du		au	
		01/04/14		31/03/15	
<b>GROUPE JAJ</b>				<b>Net (N)</b>	<b>Net (N-1)</b>
<b>RUBRIQUES</b>	<b>BRUT</b>	<b>Amortissements</b>	<b>31/03/2015</b>	<b>31/03/2014</b>	
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concession, brevets et droits similaires	338 390	252 436	85 955	144 601	
Fonds commercial	100 000		100 000	100 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>438 390</b>	<b>252 436</b>	<b>185 955</b>	<b>244 601</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	96 102		96 102	136 119	
Constructions	765 865	610 865	155 000	187 220	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	59 908	39 707	20 201	21 112	
Autres immobilisations corporelles	1 201 132	1 019 189	181 943	251 204	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>2 123 006</b>	<b>1 669 761</b>	<b>453 245</b>	<b>595 656</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	3 887	3 887			
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	29 516		29 516	29 516	
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>33 403</b>	<b>3 887</b>	<b>29 516</b>	<b>29 516</b>	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
	<b>2 594 799</b>	<b>1 926 084</b>	<b>668 715</b>	<b>869 773</b>	
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières et approvisionnement					
Stocks d'en-cours de production de biens	403 524		403 524	402 815	
Stocks d'en-cours production de services					
Stocks produits intermédiaires et finis	3 714 322	35 966	3 678 356	2 829 083	
Stocks de marchandises	496 470	2 541	493 929	414 826	
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>4 614 316</b>	<b>38 507</b>	<b>4 575 809</b>	<b>3 646 724</b>	
<b>CRÉANCES</b>					
Avances, acomptes versés sur commandes	24 367		24 367	83 727	
Créances clients et comptes rattachés	3 262 956	229 602	3 033 353	2 967 211	
Autres créances	1 069 109		1 069 109	1 002 353	
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>TOTAL créances :</b>	<b>4 356 432</b>	<b>229 602</b>	<b>4 126 830</b>	<b>4 053 290</b>	
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement	100 806		100 806	100 806	
Disponibilités	1 001 937		1 001 937	133 715	
Charges constatées d'avance	708 444		708 444	649 722	
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>1 811 187</b>		<b>1 811 187</b>	<b>884 244</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
	<b>10 781 935</b>	<b>268 110</b>	<b>10 513 826</b>	<b>8 584 258</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes remboursement des obligations					
Écarts de conversion actif	561 227		561 227	5 476	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 937 961</b>	<b>2 194 193</b>	<b>11 743 768</b>	<b>9 459 507</b>	

<b>Bilan Passif</b>		Période du	
<b>GROUPE JAJ</b>		01/04/14	au 31/03/15
<b>RUBRIQUES</b>		<b>Net (N)</b> <b>31/03/2015</b>	<b>Net (N-1)</b> <b>31/03/2014</b>
<b>SITUATION NETTE</b>			
Capital social ou individuel	dont versé 3 560 939	3 560 939	3 560 939
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		389 000	389 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-4 308 580	-4 145 241
<b>Résultat de l'exercice</b>		2 139 677	-163 339
<b>TOTAL situation nette :</b>		<b>1 781 035</b>	<b>-358 641</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 781 035</b>	<b>-358 641</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques		578 645	79 649
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>578 645</b>	<b>79 649</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		944 425	1 031 021
Emprunts et dettes financières divers		1 831 399	1 795 260
<b>TOTAL dettes financières :</b>		<b>2 775 825</b>	<b>2 826 280</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		<b>111 998</b>	<b>92 159</b>
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 184 163	5 374 962
Dettes fiscales et sociales		703 025	501 882
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		598 430	664 913
<b>TOTAL dettes diverses :</b>		<b>6 485 618</b>	<b>6 541 757</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>			
<b>DETTES</b>		<b>9 373 441</b>	<b>9 460 197</b>
Ecarts de conversion passif		10 646	278 302
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>11 743 768</b>	<b>9 459 507</b>

**Compte de Résultat (Première Partie)**

Période du

au

**GROUPE JAJ**

01/04/14

31/03/15

RUBRIQUES			Net (N)	Net (N-1)
	France	Export	31/03/2015	31/03/2014
Ventes de marchandises	1 229 824	1 132 571	2 362 395	2 039 701
Production vendue de biens	13 364 498	5 737 545	19 102 043	19 613 775
Production vendue de services	22 476	20 714	43 189	36 107
<b>Chiffres d'affaires nets :</b>	<b>14 616 798</b>	<b>6 890 830</b>	<b>21 507 628</b>	<b>21 689 582</b>
Production stockée			863 496	1 011 529
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			460 928	287 515
Autres produits			96	414
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>			<b>22 832 148</b>	<b>22 989 040</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]			1 809 180	1 636 793
Variation de stock de marchandises			-53 150	-63 054
Achats de matières premières et autres approvisionnements			222 041	165 233
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			16 375 176	16 416 407
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>18 353 247</b>	<b>18 155 379</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			286 104	224 818
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			1 975 429	1 963 643
Charges sociales			840 322	877 662
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>2 815 751</b>	<b>2 841 304</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			223 097	259 408
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			295 448	283 862
Dotations aux provisions pour risques et charges			17 418	32 612
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>535 963</b>	<b>575 882</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			1 414 971	1 215 809
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>			<b>23 406 036</b>	<b>23 013 192</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-573 888</b>	<b>-24 152</b>

<b>Compte de Résultat (Seconde Partie)</b>		Période du	au
<b>GROUPE JAJ</b>		01/04/14	31/03/15
<b>RUBRIQUES</b>	<b>Net (N)</b>	<b>Net (N-1)</b>	
	<b>31/03/2015</b>	<b>31/03/2014</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-573 888</b>	<b>-24 152</b>	
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	2 417	348	
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 476	37 594	
Différences positives de change	104 122	94 871	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>112 015</b>	<b>132 812</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions	561 227	9 363	
Intérêts et charges assimilées	161 220	135 256	
Différences négatives de change	504 519	32 908	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1 226 966</b>	<b>177 527</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 114 951</b>	<b>-44 715</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-1 688 839</b>	<b>-68 867</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 786	7 623	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 044 565	2 026	
Reprises sur provisions et transferts de charges		9 428	
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 056 351</b>	<b>19 077</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59 407	39 402	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	74 124	51 196	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		22 951	
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>133 531</b>	<b>113 549</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 922 820</b>	<b>-94 472</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	94 304		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>27 000 514</b>	<b>23 140 929</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>24 860 837</b>	<b>23 304 268</b>	
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>2 139 677</b>	<b>-163 339</b>	



**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE  
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<b>I -CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2010-2011</b>
a) Capital social	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
b) Nombre des actions ordinaires	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
c) Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droits de souscription					
<b>II -OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2010-2011</b>
a) Chiffre d'affaires hors taxes	21 507 628	21 689 582	18 038 220	20 070 252	19 840 769
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 928 095	167 648	-3 629 452	331 636	-34 872
c) Impôts sur les bénéfices	94 304	0	-140 000	-60 000	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	2 139 677	-163 338	-2 989 330	-415 733	-47 036
f) Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III - RESULTATS PAR ACTION</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2010-2011</b>
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.80	0.05	-0.98	0.11	-0.01
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.60	-0.05	-0.84	-0.12	-0.01
c) Dividende attribué à chaque action (net)					
<b>IV - PERSONNEL</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2010-2011</b>
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	38	41	48	45
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	1 975 429	1 963 643	2 077 866	2 094 039	2 073 699
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	840 322	877 662	986 430	988 729	972 655

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX ET MANDATS SOCIAUX EXERCES**

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés	Nombre d'actions
<b>Monsieur Bruno DAUMAN (né en 1979)</b> Président Directeur Général nommé administrateur à l'AG du 25/09/2014 nommé Président Directeur Général au CA du 25/01/2014 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2020 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé	400
<b>Monsieur Romain DAUMAN (né en 1983)</b> Administrateur Nommé à l'AG du 25/09/2014 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2020 Demeurant 102, rue Réaumur 75002 PARIS	80
<b>Madame Annie PASCUCIO (née en 1950)</b> Administrateur Nommée à l'AG du 22 septembre 2011 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2017 Directeur Administratif et Financier (contrat de travail depuis le 1 <sup>er</sup> Juillet 1967) 22, rue Leroyer 94300 Vincennes	2 600

**ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-dessous présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Bruno DAUMAN



## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en conformité de la loi et de nos statuts pour :

- Vous présenter notre rapport sur la situation de la société, sur son activité et celle de sa filiale au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, soit du premier avril 2014 au 31 mars 2015,
- Vous rendre compte de notre gestion,
- Soumettre à votre approbation :
  - les comptes de cet exercice,
  - les propositions de votre Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La Société FIABILITY représentée par Monsieur Julien TOKARZ, Commissaire aux Comptes Titulaire, a été régulièrement convoquée dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de leurs différents rapports.

Nous vous précisons que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

Les comptes individuels de l'exercice 2014/2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises.

## RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE « GROUPE JAJ »

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été élaborés conformément aux règles et méthodes comptables du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Général Comptable, dans le respect des règles de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES PAR BRANCHE D'ACTIVITE (L. 232-1,II et L. 233-6 al.2 / R 225-102 al. 1).

#### ♦ Pour la Société Groupe JAJ :

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 est de 21.507 628 euros contre 21.689 582 euros au 31 mars 2014, soit une légère baisse de 0,84 %.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 2014-2015	Exercice 2013-2014	
Ventes en France marchandises	1 229 824 €	971 832 €	26,55 %
Ventes à l'export marchandises	1 132 571 €	1 067 869 €	6,05 %
Production de biens en France	13 364 498 €	14 217 387 €	- 5,99 %
Production de biens à l'Export	5 737 545 €	5 396 388 €	6,32 %
Prestations de services en France	22 476 €	25 222 €	-10,89 %
Prestations de services à l'export	20 714 €	10 884 €	90,32 %

#### ♦ Pour sa filiale : la société « D DISTRIBUTION »

Par jugement du tribunal de commerce de Bobigny prononcé en date du 20/11/2014, il a été prononcé la liquidation judiciaire de notre filiale D DISTRIBUTION.

Par Ordonnance en date du 9 décembre 2014, le président du tribunal de commerce de Bobigny a décidé de faire application de la liquidation judiciaire simplifiée.

Le juge a prononcé la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif le 28 mai 2015.

La société a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 28 mai 2015.

**- DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS (L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce)**

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs :

	<b>2014-2015</b>	<b>2013-2014</b>
<b>Fournisseurs France</b>	<b>1565 390</b>	<b>1 521 367</b>
Echues		
Règlement 30 jours		
Règlement 31/60 jours		111 771
Règlement 61/ 90 jours	625 567	113 218
Règlement 91/120 jours	601 956	550 261
Règlement + 120 jours	337 866	746 117
<b>Convention France</b>	<b>674 427</b>	<b>932 816</b>
Règlement 30 jours		
Règlement 60 jours		
Règlement 61/90 jours	157 718	101 560
Règlement 91/120 jours	279 009	116 192
Règlement + 120 jours	237 700	715 064
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>2 239 817</b>	<b>2 454 183</b>
<b>Fournisseurs Etranger</b>	<b>1 181 923</b>	<b>306 832</b>
Règlement 30 jours		
Règlement 60 jours		
Règlement 61/90 jours	435 020	
Règlement 91/120 jours	126 958	9 006
Règlement + 120 jours	619 945	297 826
<b>Convention Etranger</b>	<b>1 374 326</b>	<b>1 379 587</b>
Règlement 30 jours		
Règlement 60 jours		
Règlement 61/90 jours	275 371	
Règlement 91/120 jours	4 886	
Règlement + 120 jours	1 094 069	1 379 587
<b>TOTAL Etranger</b>	<b>2 556 249</b>	<b>1 686 419</b>
<b>Effets à payer France</b>	<b>30 141</b>	<b>17 301</b>
avril	30 141	17 301
mai		
juin		
juillet		
<b>Effets à payer Etranger</b>	<b>442 613</b>	<b>1 043 068</b>
avril	248 619	718 649
mai	193 994	223 147
juin		101 272
juillet		
<b>TOTAL Effets à payer</b>	<b>472 754</b>	<b>1 060 369</b>
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>- 84 658</b>	<b>173 992</b>
Factures non parvenues	224 008	222 936
Ecart de conversion	-308 666	- 48 944
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 184 162</b>	<b>5 374 962</b>

**- RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al .1)**

RUBRIQUES	Exercice clos le 31 mars 2015	Exercice clos le 31 mars 2014
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>21 507 628</b>	<b>21 689 582</b>
Ventes de marchandises	2 362 395	2 039 701
Coût d'achat des marchandises vendues	1 978 071	1 738 972
<b>Marge commerciale</b>	<b>384 324</b>	<b>300 729</b>
<b>En % des ventes de marchandises</b>	<b>16,27 %</b>	<b>14,74</b>
Production vendue	19 145 232	19 649 881
Production stockée	863 496	1 011 529
Coût de production	12 355 458	12 339 778
<b>Marge sur coût de production</b>	<b>7 653 270</b>	<b>8 321 632</b>
<b>En % de la production</b>	<b>38,2%</b>	<b>40,28</b>
<b>Marge brute globale</b>	<b>8 037 594</b>	<b>8 622 361</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>37,4</b>	<b>39,75</b>
Charges externes hors frais de production	4 019 718	4 076 629
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>4 017 876</b>	<b>4 545 732</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>18,7%</b>	<b>20,96%</b>
Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes	286 104	224 818
Charges de personnel	2 815 751	2 841 305
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>916 021</b>	<b>1 479 609</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>4,3%</b>	<b>6,82</b>
Reprises s/amortissements et provisions, transfert de charges	460 928	287 515
Autres produits de gestion courante	96	414
Dotations aux amortissements et provisions	535 963	575 882
Autres charges de gestion courante	1 414 971	1 215 809
<b>Résultat d'exploitation *</b>	<b>- 573 888</b>	<b>- 24 152</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>- 2,7 %</b>	<b>- 0,11</b>
Produits financiers	112 015	132 812
Charges financières	1 226 966	177 527
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>- 1 688 841</b>	<b>- 68 867</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>- 7,9 %</b>	<b>- 0,32</b>
Produits exceptionnels	4 056 351	19 077
Charges exceptionnelles	133 531	113 549
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3 922 820</b>	<b>- 94 472</b>
Impôts sur les bénéfices	94 304	0
<b>Résultat net</b>	<b>2 139 677</b>	<b>- 163 339</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>9,95</b>	<b>-0,75</b>

\* JAJ a souffert sur cet exercice de l'évolution du cours euro/dollar. La baisse continue du cours de l'euro face au dollar sur le second semestre a généré des pertes de change cumulées sur l'exercice de 504 519 €, en partie compensées par des gains de change de 104 122 €, auxquels il faut ajouter le risque de perte de change au 31/03/15 qui est provisionné à hauteur de 561 227 € (dont 117 650 € au titre des royalties Schott). En définitive, ces opérations se soldent par une charge nette de 961 624 € dans les comptes de l'exercice 2014/2015.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015 font ressortir un bénéfice net comptable de **2.139.676,67 €** (contre, pour l'exercice précédent, une perte nette comptable de **- 163 339,07 €**).

### **III – ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE (L. 226 - 100 al. 3)**

Les indicateurs financiers sont les suivants :

	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Dettes totales / capitaux propres	négatif	négatif	négatif	242,58 %
Dettes totales / chiffre d'affaires	43,58%	43,62%	46,54 %	33.77 %
Emprunts et dettes financières / capitaux propres	155,85%	négatif	négatif	46,62 %

Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 1 781 035 € au 31 mars 2015. A cette même date, le montant des créances clients cédées à la société de factoring est de 2 035 861 €.

Dans les autres créances, la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 288 011 €, les cessions indisponibles à 329 999 € et dans les disponibilités, le compte « BNP Factor » apparaît pour 6 061€.

Pour se protéger contre le risque de change et compte tenu du volume d'achat de marchandises en dollars, la société achète des devises à terme.

Au 31 mars 2015, le montant des achats à terme de devises s'élève à 4 800 000 \$ US.

### **IV- PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE (R. 225-102 al 1)**

Le chiffre d'affaires sur l'exercice est en très léger retrait (-0.8%) sur l'exercice et atteint 21.5M€, faisant suite à un exercice 13/14 où les ventes avaient progressé de +20%.

L'activité a donc été stable sur l'année.

Cependant, si celle-ci a été positive lors du 1<sup>er</sup> semestre, notamment dû un carnet de commandes hiver Schott toujours en croissance, l'activité a connu un fort ralentissement lors de la période hivernale (octobre-janvier), compte tenu d'une météo extrêmement peu favorable en Europe (température exceptionnellement élevée), n'incitant pas à la consommation de blousons, cuirs ou parkas, fer de lance de la marque Schott.

Dès lors, les réassorts ont fortement diminué durant cette période clé pour Schott, génératrice de chiffre d'affaires et de marges.

A cela s'ajoute une consommation toujours morose, notamment dans le textile, et un secteur en perpétuelles ventes privées et promotions agressives hors périodes de soldes...

La France a connu une baisse des ventes de 4% alors que l'export s'est redressé avec une croissance de +6% notamment grâce à l'Angleterre (+18.8%), l'Espagne (+35%) et le Benelux (+46%).

L'Allemagne, second marché après l'Angleterre à l'export, est en léger retrait (-3%) ainsi que la Grèce (-6%).

En revanche, les marchés italiens et scandinaves continuent d'être en difficulté. Ceci est directement lié aux difficultés que rencontrent nos distributeurs locaux sur leur marché respectifs.

L'Italie reste en crise profonde avec une baisse continue du nombre d'indépendants, revendeurs multimarques.

La Scandinavie est un pays en reconquête pour Schott avec la signature récente d'un contrat de distribution exclusive avec un nouveau partenaire qui a pour objectif de repositionner Schott sur le marché moyen haut de gamme.

En terme de distribution, les magasins indépendants qui représentent 50% du CA sont en retrait (-7%) alors que les ventes via les webstores pure player ont crû de 11% et représentent désormais 18% de l'activité.

Les grands magasins sont en légers retrait (-5%) alors que les ventes au détail (boutique Schott + webstore Schott) sont en forte progression (+12%), ce qui démontre l'attractivité et le potentiel toujours important de la marque et sa capacité à générer de la croissance via un circuit direct auprès des consommateurs.

En effet, les ventes au détail ne représentent encore que 4 % du chiffre d'affaires alors qu'elles contribuent à la marge à hauteur de 7%.

## **V – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D’AVENIR (L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)**

Le contexte économique et la consommation d’habillement semblent encore se dégrader pour l’année prochaine, compte tenu d’une mauvaise saison hiver et de stock important chez les revendeurs. Les indépendants vont continuer à souffrir d’une baisse de la consommation et de la concurrence des webstores, des grands magasins ainsi que des boutiques à enseigne.

Notre carnet de commandes sur l’hiver est logiquement en retrait de 10% environ et cela malgré de bons taux de sortie durant l’hiver.

Alors que les indépendants représentent toujours 50% de notre activité, il est nécessaire pour Groupe JAJ de soutenir le chiffre d’affaires en privilégiant les canaux de distribution à croissance notamment les grands magasins, les webstores pure player et les ventes au détail au travers de magasins à enseigne Schott et du webstore Schott.

Pour cela, nous allons miser encore davantage sur la vente directe auprès des consommateurs en consacrant des investissements sur notre webstore, source de croissance et de profit.

Egalement, un premier test de boutique éphémère va être réalisé cet hiver avec l’ouverture d’une boutique Schott à Paris au sein d’un emplacement n°1, durant 3 mois pendant la période hivernale, qui reste la période optimale pour la marque.

Si le succès est au rendez-vous, cette formule pourra être dupliquée à l’avenir sur plusieurs villes stratégiques en France et en Europe.

Concernant les grands magasins, dès septembre, Schott ouvrira un corner permanent au sein du Citadium et marquera également son retour au sein du Printemps Hausmann.

A l’étranger, la marque poursuit son développement en Espagne via Corte Ingles et chez Coin en Italie avec l’ouverture d’une dizaine de corners sur l’hiver prochain.

Schott est désormais présent au sein des acteurs majeurs du web tel que Zalando, Asos, Mr Porter, Menlook, Spartoo... outre les acteurs historiques tels que Redoute et 3 Suisses.

La marque y affiche de très bons taux de sortie et fait partie des marques leaders.

Le potentiel de croissance pour la marque est important compte tenu que ces webstores pure player affichent des taux de croissance à 2 chiffres alors que les indépendants subissent des baisses de chiffre d’affaires importantes.

La marque Schott bénéficie toujours d’un fort attrait, notamment grâce à un juste positionnement qualité/prix/notoriété de marque.

Le repositionnement de la marque effectué ces dernières années permet à Schott de conforter sa place parmi les marques importantes du sportswear masculin.

Schott est une marque à la fois attractive et une valeur sûre en ces temps de crise. La marque a cette capacité unique d’avoir une clientèle hétéroclite en termes d’âge et de catégorie socioprofessionnelle.

Le contrat de licence Schott arrive à échéance fin 2016 et des négociations vont être menées avec Schott USA, notamment sur le niveau des royalties qui pénalisent toujours notre capacité d’investissement et nos résultats.

Alors que Schott reste la marque phare de la société, Groupe JAJ doit continuer sa stratégie d’ambassadeur des marques en France et en Europe.

La distribution, le négoce a toujours été dans l’ADN de la société Groupe JAJ, ex JAJ Distribution.

L’un de ses atouts majeurs est son réseau : sa capacité à distribuer des marques via un réseau d’agents ou en direct auprès d’indépendants, de webstores et de grands magasins que ce soit en textile, en chaussure ou en accessoire.

Groupe JAJ se doit de renforcer son portefeuille de marques en distribution qui génèrent du chiffre d’affaires et de la marge car les frais fixes sont absorbés par la structure existante.

La société mise sur des marques à fort potentiel, basé principalement sur du mono-produit afin d’affirmer sa différence et son caractère unique dans un secteur extrêmement compétitif :

- RIVIERAS : Distribution de la marque spécialisée sur l’espadrille chic (1 pied, 40 couleurs) depuis 5 ans et qui connaît depuis son lancement des taux de croissance à 2 chiffres.  
Groupe JAJ gère désormais la distribution de Rivieras sur l’ensemble du marché européen.  
Rivieras est positionné sur un créneau moyen/haut de gamme et a réussi à s’imposer rapidement chez les magasins de références au niveau mondial (Barneys, United Arrows, Bon Marché,

Printemps, Colette, Dover Street Market...). La marque devrait afficher de nouveau une croissance plus de 25% sur le prochain exercice.

Les perspectives de croissance sont importantes sur le prochain exercice alors que le chiffre d'affaires devrait représenter bientôt 10% du chiffre d'affaires de Groupe JAJ.

- SAY HELLO TO LONGER LEGS : Nouveau concept de talonnettes en provenance de New York. 2 références sont commercialisées (talonnette 2cm et talonnette 4cm) avec pour cible les magasins chaussures, mode et cosmétique. Groupe JAJ a l'exclusivité sur 5 territoires européens.
- JUJU : Les « jelly shoes » made in UK. JUJU est le leader du marché anglais de ces chaussures en plastique pour femme et vient de confier à Groupe JAJ sa distribution sur le territoire français
- COMUTOR : Nouvelle marque anglaise de sac à dos : 3 références dans 10 couleurs. La caractéristique est d'adapter les « it » produits et de les adapter en sac à dos : sac doudoune ultralight – sac bombers...Un accord d'exclusivité européen est en cours de discussion
- MONARCH : Positionné sur un créneau haut de gamme avec une quinzaine de références de blousons, la marque vient de démarrer sa distribution en Asie via des partenaires Coréen et Japonais.

L'année 2015/2016 sera un véritable challenge en terme de chiffre d'affaires afin de compenser une baisse relative du carnet de commandes automne/hiver.

Nous restons néanmoins confiant sur l'hiver compte tenu des atouts de la marque Schott et des faibles achats effectués par les clients en précommandes.

Rivieras contribuera de plus en plus au développement de la société et devient une marque stratégique pour Groupe JAJ.

Les autres marques en distribution tout en ne mobilisant pas d'investissements supplémentaires, permettent de compléter notre offre, d'élargir notre portefeuille client et sont des sources de revenus à moyen terme, permettant également de réduire la part de Schott dans notre chiffre d'affaires global.

## **VI – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L. 232-1-II)**

Le montant total des dépenses de collections a atteint 583 446 euros hors charges sur l'année civile 2014, tenant compte des temps réellement passés des stylistes, chefs de produits et assistantes.

A l'issue de l'année 2013, la société Groupe JAJ avait atteint le plafond des aides soumises aux minimis et n'avait donc pas constaté de Crédit Impôt Recherche.

Au titre de l'année 2014, Groupe JAJ a calculé un Crédit Impôt Recherche plafonné à 60 K€, le plafond des aides de minimis de 200 K€ sur 3 exercices glissants étant ainsi atteint.

## **VII - CICE**

Une mention a été inscrite dans l'annexe, aux états financiers des comptes de l'exercice 2014, précisant le montant, les principes comptables retenus en matière de comptabilisation et de présentation du CICE avec indication des impacts associés à la prise en compte du CICE.

## **VIII – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

- **Vente d'une partie des terrains de Montreuil**

La promesse unilatérale de vente de l'ensemble immobilier de Montreuil du 21/12/2012 signée avec la BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION RESIDENTIEL, en vue de la cession de la parcelle AS 193, 15, rue de la Révolution 93100 Montreuil, moyennant le prix de 4 100 000 €HT, a fait l'objet d'une renégociation.

Par acte en date du 19/12/2013, le prix de vente a été ramené à la somme de 4 000 000 €, la vente n'étant pas soumise au régime de la taxe sur la valeur ajoutée.

La signature de la vente a eu lieu le 15 décembre 2014.



- **Convention cadre de crédit**

En date du 20 octobre 2014, une convention cadre de crédit a été signée à l'Etude de la SCP de Maître DUMONT à Montreuil, entre Groupe JAJ et la Société Générale pour un montant de 720 000 €.

- **D Distribution**

Par jugement du tribunal de commerce de Bobigny prononcé en date du 20/11/2014, il a été prononcé la liquidation judiciaire de notre filiale D DISTRIBUTION.

Par Ordonnance en date du 9 décembre 2014, le président du tribunal de commerce de Bobigny a décidé de faire application de la liquidation judiciaire simplifiée.

Le juge a prononcé la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif le 28 mai 2015.

La société a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 28 mai 2015.

## **VII- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II)**

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

<b>INFORMATIONS SPECIFIQUES COMMUNIQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE</b> <b>Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.</b>
---

### **I - ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Conformément à l'article L 225-210 al 3 du code de commerce, la société ne disposant pas de réserves suffisantes, l'assemblée n'a pas la possibilité de donner l'autorisation à la société à l'effet d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % de son capital social.

En conséquence et en conformité des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, aucun mouvement n'a été enregistré à ce titre au cours de l'exercice 2014-2015.

### **II - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (L.233-6 al.1)**

En conformité des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé la SA GROUPE JAJ n'a pris aucune participation directe dans le capital social d'une société ayant son siège social sur le territoire Français.

Au cours de l'exercice 2014-2015, aucune participation nouvelle n'est à signaler par le biais de notre filiale D. DISTRIBUTION.

### **III - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES (CGI art. 243 bis)**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/03/2014	Néant	Néant
31/03/2013	Néant	Néant
31/03/2012	Néant	Néant

### **IV - RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

## **V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI art. 223 quater)**

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, la somme de..... 6 892 €
- au titre de la taxe sur les voitures particulières la somme de ..... 5 380 €

## **VI - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

1) – **Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice.**

2) – **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :**

- Le contrat de la marque MONARCH MILWAUKEE en date du 25 mars 2013, conclut avec Monsieur Bruno DAUMAN, Directeur Général de Groupe JAJ, se poursuit. Aucune redevance d'exploitation n'est due au Concédant au cours des trois premières années. Cette opération a été autorisée préalablement par le conseil d'administration du 3 janvier 2013.
- Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKI a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

## **VII - INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT (L. 233-13)**

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 mars 2015 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

Actionnaires	31-03-2015	31-03-2014
Monsieur Maurice JABLONSKI	39.17%	39,17%
Monsieur Joseph JABLONSKI	10.56 %	10,56 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

## **VIII - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE L'ENSEMBLE DE LEURS MANDATS EXERCES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014-2015**

En conformité des dispositions de l'article 116 de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques et de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la rémunération globale des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé ainsi que la liste de l'ensemble de leurs mandats vous sont données ci-dessous :

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la SA Groupe JAJ est composé des membres suivants :

- **Monsieur Bruno DAUMAN**, Président du Conseil d'Administration, demeurant 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé.
- **Monsieur Romain DAUMAN**, Administrateur, demeurant 102, rue Réaumur 75002 PARIS.
- **Madame Annie PASCUCIO**, Administrateur, demeurant 22, rue Leroyer - 94300 Vincennes.

**Rémunération globale**, y compris les avantages en nature, au titre de l'exercice 2014-2015 :

<b>Groupe JAJ</b>
<b>M. Bruno DAUMAN</b> 182 545,63 € y compris les avantages en nature Jetons de présence : 0 €
<b>M Romain DAUMAN</b> Aucune rémunération Jetons de présence : 0 €
<b>Mme Annie PASCuccio</b> Au titre de son contrat de travail de Directeur Administratif et Financier 169 127,11 € y compris les avantages en nature

Nous précisons que toutes les rémunérations ci-dessus sont fixes.

**Mandats sociaux** exercés (L.225-102-1 c.com.):

- **Monsieur Bruno DAUMAN :**  
Président du conseil d'administration de la société Groupe JAJ.
- **Monsieur Romain DAUMAN :**  
Administrateur de la société Groupe JAJ.
- **Madame Annie PASCuccio :**  
Administrateur de la société Groupe JAJ.

#### **IX - LES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (article R.225-102 al.1du Code de Commerce)**

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général dans sa séance du 25 septembre 2014 et a nommé dans ses fonctions Monsieur Bruno DAUMAN pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

#### **X- RISQUES ET INCERTITUDES -UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (article L.225-100 al. 4,5,6 du code de commerce)**

Pour 2015-2016, la société se couvre contre les risques de change en mettant en place des achats à terme de devises sur une moyenne de 1,1392.

Un contrat d'assurance-crédit (BNP PARIBAS - FCF) couvre l'essentiel de nos créances clients.

#### **XI- ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)**

Aucune mesure n'a été prise pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

#### **XII- INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE**

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application du 20 février 2002, nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

##### **1 – Effectifs**

Au 31 mars 2015, l'effectif total de l'entreprise était de 39 salariés.

Il a été procédé à 6 embauches en CDD, 3 embauches en contrat de professionnalisation.

Il a été réalisé 1 040 heures supplémentaires.

Il n'a été procédé à aucun licenciement. L'entreprise n'a mené aucun plan social.

## **2 - Organisation du temps de travail**

Au 31 mars 2015, 35 salariés étaient employés à temps plein, 4 salariés à temps partiel.

23 cadres et salariés étaient à 157,75 heures de travail, 12 salariés à 151,67 heures de travail, 1 salarié à 131,20 heures de travail, 1 salarié à 75,80 heures et 1 salarié à 135,50, 1 salarié à 126,20 heures de travail.

## **3 – Rémunérations**

Au 31 mars 2015, la masse salariale annuelle est de 1 975 429 euros avec 840 322 euros de charges sociales contre 1 963 643 euros avec 877 662 euros de charges sociales au 31 mars 2014.

Il n'y a pas de système d'intéressement et pas d'accord de participation.

## **4 - Relations professionnelles et accords collectifs**

Il n'y a pas de comité d'entreprise et il n'y a aucun délégué du personnel (élection du 6 décembre 2013 et 20 décembre 2013).

## **5 - Conditions d'hygiène et de sécurité**

Il n'y a pas eu d'accident du travail au cours de l'année 2014-2015.

## **6 – Formation**

1.60 % de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

## **7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

L'entreprise n'emploie pas de travailleur handicapé.

## **8 - Œuvres sociales**

Il n'y a pas de comité d'entreprise donc aucun budget.

## **XIII- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

# GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

## **Rapport du Président du Conseil d'administration rendant compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2014/2015**

(Article L 225-37 du Code de commerce)

*Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 septembre 2015*

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce et des recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2014/2015, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société « GROUPE JAJ ».

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 23 juillet 2015.

## I - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La société est administrée par un conseil d'administration. Elle n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général.

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en conformité des dispositions du code de commerce applicables aux sociétés anonymes cotées et tient compte des préconisations du MEDEF de décembre 2008 disponibles sur le site internet du Medef.

Ce rapport a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'AMF

### Composition du Conseil :

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé de TROIS (3) membres :

- Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général,
- Monsieur Romain DAUMAN, administrateur,
- Madame Annie PASCuccio, administrateur.

A ce jour, il y a une femme au Conseil d'Administration.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est :

	Autres fonctions exercées Dans d'autres sociétés	Nombre d'actions
<b>Monsieur Romain DAUMAN</b> (né en 1983) Administrateur Nommé à l'AG du 23/0/2014 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2014 Demeurant 102, rue Réaumur 75002 PARIS		80
<b>Monsieur Bruno DAUMAN</b> (né en 1979) Président Directeur Général nommé administrateur à l'AG du 18 décembre 2008 nommé Président Directeur Général au CA du 23/01/2014 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2014 16, rue Poirrier 94160 Saint Mandé		400
<b>Madame Annie PASCuccio</b> (née en 1950) Administrateur Nommée à l'AG du 22 septembre 2011 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2017 Directeur Administratif et Financier (contrat de travail depuis le 1 <sup>er</sup> Juillet 1967) 22, rue Leroyer 94300 Vincennes		2 600

Le conseil d'administration n'a pas institué de comités.

### Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration :

#### **Présidence du Conseil d'administration**

Les statuts de la société prévoient que le Président du Conseil d'administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société, selon décision du conseil. En application de l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 septembre 2014 de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était mieux adaptée aux circonstances du moment.

### **Nomination d'un Directeur Général Délégué**

Lors de notre conseil d'administration du 25 septembre 2014, Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général n'a pas souhaité être assisté d'un directeur Général Délégué.

### **Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle**

A la connaissance de la société « GROUPE JAJ », et au jour de l'établissement du présent rapport :

- ⇒ aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- ⇒ aucun des membres du conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- ⇒ aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- ⇒ aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **Contrats de Services**

Aucun membre du conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec la société « GROUPE JAJ » ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

### **Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le fonctionnement du Conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, et par les statuts. La société « GROUPE JAJ » souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du rapport Consolidé AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre.

- Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
- Il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la société.
- Il définit la politique de rémunération de la Direction Générale.
- Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.
- Il s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.
- Il arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.
- Il arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

### **Fréquence des réunions et décisions adoptées :**

L'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

#### *. Séance du 1<sup>er</sup> avril 2014 à 10 heures :*

- Révision de la rémunération de Mr Bruno DAUMAN, Directeur Commercial Export,
- Révision de la rémunération de Mme Annie PASCUCCHIO, directeur administratif et financier.

#### *. Séance du 4 avril 2014 à 10 heures :*

- Autorisation à l'effet de constituer le bien immobilier de Montreuil en garantie hypothécaire au profit du commissionnaire de transport pour couvrir l'encours lié aux importations de la société,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

*. Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2014 à 10 heures :*

Allocation d'une prime sur objectifs à Mr Bruno DAUMAN, et révision de sa rémunération,  
Allocation d'une prime sur objectifs à Mme Annie PASCUCIO, et révision de sa rémunération,

*. Séance du 24 Juillet 2014 à 10 h :*

Examen des comptes annuels de la société GROUPE JAJ au 31 mars 2014,  
Etablissement du rapport de gestion de la société GROUPE JAJ,  
Etablissement du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur les procédures de contrôle interne, et de gestion des risques mises en place par la société.

Examen des documents de gestion prévisionnelle,

Convocation de l'Assemblée

*. Séance du 31 Juillet 2014 à 10 h*

- Autorisation de reconduire la ligne de crédit accordée par la banque SOCIETE GENERALE pour un montant de 720 000 € ,
- Autorisation à l'effet de constituer le bien immobilier de Montreuil en garantie hypothécaire au profit de ladite banque pour couvrir ladite ligne de crédit,
- Pouvoirs,

*. Séance du 25 septembre 2014 à 11 heures :*

- Choix du mode d'exercice de la Direction Générale de la société ;
- Election du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

*. Séance du 5 Décembre 2014 à 9 h:*

- Autorisation de signer l'acte de vente des biens immobiliers situés 15, rue de la Révolution 93100 Montreuil, d'une surface de 16 a 80 ca figurant au cadastre Section AS N° 193.
- Pouvoirs à consentir à Monsieur Bruno DAUMAN et à Madame Annie PASCUCIO  
Pouvant agir ensemble ou séparément, en vue de représenter la société Groupe JAJ à l'acte de vente des biens immobiliers situés 15, rue de la Révolution 93100 Montreuil, d'une surface de 16 a 80 ca figurant au cadastre Section AS N° 193.
- Questions diverses.

*. Séance du 5 décembre 2014 à 10 h :*

Révision du compte de résultat prévisionnel 2014/2015

Situation de l'actif réalisable et du passif exigible au 30 septembre 2014,

Examen et arrêté des comptes semestriels au 30.09.2014 de la société Groupe JAJ,

Etablissement du rapport d'activité pour la période du 01.04.2014 au 30.09.2014,

### **Convocations des administrateurs**

Conformément à l'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts les administrateurs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

### **Information des administrateurs**

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans le respect des dispositions légales.

### **Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social de la société.

### **Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.



## II – LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Bruno DAUMAN, votre Président et Directeur Général.

## III – CONFLITS D'INTERETS

A la connaissance de la Société « GROUPE JAJ » et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

## IV – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Au titre de l'exercice 2014/2015, il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres du conseil d'Administration.

**Montant des rémunérations des mandataires sociaux versées par la société au titre de l'exercice 2014/2015 :**

	Rémunération brute fixe versée	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Rémunération totale perçue
<b>Administrateur et PDG</b> Monsieur Bruno DAUMAN	177 970,63 €	0 €	Voiture : 3 468 € Repas : 1 107 €	182 545,63 €
<b>Administrateur</b> Madame Annie PASCUCCHIO	165 516,64 €	0€	Voiture : 3 126,72 € Repas : 483,75 €	169 127,11 €

### Rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête les règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux. Ils ne perçoivent pas de part variable.

Il n'existe ni parachutes dorés ni retraites chapeaux.

Les avantages en nature sont déterminés sur la base du barème de l'administration fiscale.

### Schémas d'intéressement et de participation

Il n'y a ni contrats d'intéressement ni de participation.

## V – INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que le rapport de gestion fait mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

## VI – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne. Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

## 1 Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- prévenir les erreurs et les fraudes,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,
- assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

## 2 Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- séparation des fonctions
- exhaustivité
- réalité
- évaluation correcte
- respect des normes de présentation des comptes.

Compte tenu de notre activité de négoce un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc... constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Dans le cadre du contrat de factoring, nous disposons d'une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au conseil d'administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.

Sur le plan juridique nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la société.

En ce qui concerne les biens et les personnes nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du conseil d'administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

## VII – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Conformément à l'article R 225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Elles doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée dans la convocation, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

En application des articles R.225-71 et R.225-73 du Code de Commerce, des actionnaires représentant la fraction légale du capital social pourront requérir, et ce, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée. Leur demande devra être adressée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'attention du Président du Conseil d'Administration. Ces demandes doivent être accompagnées du texte des résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs, ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen par l'Assemblée générale des projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à cette Assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent justifier de l'inscription comptable des titres à leur nom dans un compte nominatif pur ou en compte nominatif administré deux jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent participer physiquement à l'Assemblée devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire habilité (Banque, Etablissement Financier, Société de Bourse) teneur de leur compte, qui leur délivrera une carte d'admission. Toutefois, tout actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission trois jours avant l'Assemblée, devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation lui permettant de justifier de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée Générale.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1°) Adresser une procuration à la société sans indication du mandataire ;
- 2°) Voter par correspondance ;
- 3°) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, tout actionnaire ayant effectué un vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera prise en considération par la Société.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception un formulaire de vote par correspondance auprès de la Banque PALATINE (service MAREG, « Le Péripôle », 10, avenue Val de Fontenay – 94131 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX) au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance devra être retourné, dûment rempli, directement à la Banque Palatine à l'adresse précitée, 3 jours au moins avant la réunion en ce qui concerne les actionnaires nominatifs et à leur intermédiaire habilité pour les actionnaires au porteur. Dans le cas des

actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte titres.

L'actionnaire qui retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

En aucun cas, il ne pourra être retourné à la société un document portant à la fois une indication de procuration et les indications de vote par correspondance.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R 225-81 et R.225-83 du Code de commerce par simple demande adressée à la Banque PALATINE. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

L'avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Fait à Montreuil  
Le 23 juillet 2015  
Le Président du Conseil d'administration

## **PROPOSITIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LES CONDITIONS DE QUORUM DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **I – APPROBATION DES COMPTES DE LA SA GROUPE JAJ**

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de donner quitus de leur mandat aux Administrateurs au titre de l'exercice

### **II - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2015, soit la somme de 2 139 676,67 € de la façon suivante :

- En totalité, soit la somme de ..... 2 139 676,67 €  
Au crédit du poste « REPORT à NOUVEAU » qui figure  
Au passif du bilan pour un montant débiteur de ..... – 4 308 580,28 €

Si vous approuvez cette proposition, au prochain bilan le poste  
« REPORT A NOUVEAU » serait ainsi ramené à un montant débiteur de.... – 2 168 903,61 €

### **III – RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Nous vous rappelons que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social par suite des pertes constatées dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015 laissent apparaître des capitaux propres d'un montant de 1 781 035 €, soit un montant supérieur à la moitié du capital social.

Nous vous demandons d'en prendre acte et de donner tous pouvoirs au Président et à toute personne qu'il désignera à l'effet de procéder à la suppression de la mention figurant sur l'extrait k-bis : "Continuation de la société malgré un actif devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 26/09/2013".

#### IV – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/03/2014	Néant	Néant
31/03/2013	Néant	Néant
31/03/2012	Néant	Néant

#### V- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous rappelons qu'aucune convention réglementée nouvelle visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

#### VI- ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons de n'allouer aucune somme, à titre de jetons de présence, aux membres du Conseil d'Administration en exercice pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

#### VII- SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous précisons que les mandats d'administrateurs de Messieurs Bruno DAUMAN et Romain DAUMAN arriveront à échéance avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 et celui de Madame Annie PASCUCIO arrivera à échéance avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Nous vous proposons de procéder lors de cette assemblée à la nomination d'un quatrième administrateur. Nous vous proposons la nomination aux dites fonctions de :

- **Monsieur Frank SZWARC**

Né le 18 Août 1956 à Boulogne Billancourt (92100)  
de nationalité française,  
demeurant 5, place Charles Digeon 94160 SAINT MANDE

Pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

#### VIII- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons que le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrive à échéance lors de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

#### IX- PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En conformité de l'article L 225-210 al. 3 du code de commerce, nous ne vous proposons pas d'autoriser la société à acheter ses propres actions dans les conditions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce.

\*  
\*      \*

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Le projet des résolutions que nous soumettons à votre approbation reprend les principaux points de notre rapport et nous espérons qu'il recevra votre approbation.

Sont annexés au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital,

- le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Tableau récapitulatif des délégations relatives aux augmentations de capital

En cours de validité  
(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

### AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mmes, MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le **28 septembre 2015, à 9 heures 30**, au siège social de la société, 40-48 rue Beaumarchais à Montreuil sous-bois (93100), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2015 ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Présentation du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2015 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer à l'ensemble du Conseil d'Administration ;
- Reconstitution des capitaux propres,
- Nomination d'un administrateur,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

## PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

**Première résolution** - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux administrateurs en exercice sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 de leur gestion pour l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution** - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2015 fait ressortir un bénéfice net comptable de 2 139 676,67 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2015 de la façon suivante :

- |  |                  |
|--|------------------|
| ➤ En totalité, soit la somme de .....                  | 2 139 676,67 €   |
| au crédit du poste « REPORT A NOUVEAU » qui figure     |                  |
| ➤ Au passif du bilan pour un montant débiteur de ..... | - 4 308 580,28 € |

Après cette affectation, le poste « REPORT A NOUVEAU » est ramené à un montant débiteur de .....

- 2 168 903,61 €

**Troisième résolution** - L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu Imposable
31/03/2014	Néant	Néant
31/03/2013	Néant	Néant
31/03/2012	Néant	Néant

**Quatrième résolution** - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application dudit article n'a été conclue au titre de l'exercice 2014/2015.

**Cinquième résolution** – L'assemblée générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil d'administration en exercice pour la période du premier avril 2014 au 31 mars 2015.

**Sixième résolution** – L'assemblée générale, constate :

- Que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015 laissent apparaître des capitaux propres d'un montant de 1 781 035 €, soit un montant supérieur à la moitié du capital social.
- Que les capitaux propres sont reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social (article L.225-248 du code de commerce).

En conséquence, l'assemblée générale décide de faire supprimer les publicités qui avaient été faites après la tenue de l'assemblée générale du 26 septembre 2013 en conformité des dispositions des articles L. 225-248 et R. 225-166 du code de commerce, et décide notamment de faire supprimer sur l'extrait k-bis la mention "Continuation de la société malgré un actif devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 26/09/2013".



**Septième résolution** – L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Monsieur Frank SWARC  
Né le 18 Août 1956 à Boulogne Billancourt (92100)  
De nationalité française  
Demeurant 5, Place Charles Digeon 94160 SAINT MANDE

Pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

**Huitième résolution** – L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité légale et réglementaire.

\*

\*\*

**A. Participation à l'Assemblée Générale :**

**1. Justification du droit de participer à l'Assemblée Générale.** — L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le lundi 22 septembre 2015, à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Banque Palatine pour le compte de la Société ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

**2. Modalités possibles de participation à l'Assemblée Générale :**

**2.1.** Les actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- Pour les actionnaires au nominatif : demander une carte d'admission au siège administratif de la Banque PALATINE, (service MAREG, « LE PERIPÔLE », 10, avenue Val de Fontenay, 94131 Fontenay sous-bois Cedex) ou se présenter le jour de l'Assemblée muni d'une pièce d'identité ;
- Pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres qu'une carte d'admission leur soit adressée ; l'actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui pourra être présentée le jour de l'Assemblée Générale par l'actionnaire.

**2.2.** A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS) ou encore à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires applicables ;

- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ;
- c) Voter par correspondance.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication et, de ce fait, aucun site Internet visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

**2.3.** Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues au paragraphe 2.1 ci-dessus, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

**2.4.** L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues au paragraphe 2.1 ci-dessus peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

— si la cession intervenait avant le lundi 22 septembre 2015 à zéro heure, heure de Paris, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, seraient invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte devra notifier la cession à la Société et lui transmettre les informations nécessaires ;

— si la cession ou toute autre opération était réalisée après le lundi 22 septembre 2015 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, elle ne serait pas notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société.

**3.** Modalités communes au vote par procuration et par correspondance. — Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes, sera adressé aux actionnaires nominatifs.

Les actionnaires au porteur pourront, à compter de la convocation de l'Assemblée :

— soit demander, par écrit, à la Société (adresse du siège social) ou à la Banque PALATINE (service MAREG, « Le Péripôle » 10, avenue Val de Fontenay, 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex ou [emetteurs@palatine.fr](mailto:emetteurs@palatine.fr)) de leur adresser un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée, soit le vendredi 19 septembre 2015 ;

— soit demander ce formulaire à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services de la Banque PALATINE (voir adresse ci-dessus) ou la Société (adresse du siège social) le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit le lundi 22 septembre 2015.

**4.** Modalités spécifiques au vote par procuration. — La procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à une assemblée est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile.

Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

La notification de la désignation et de la révocation du mandataire peut également s'effectuer par voie électronique selon les modalités suivantes :

— Pour les actionnaires au nominatif : en envoyant en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse : [emetteurs@palatine.fr](mailto:emetteurs@palatine.fr), une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant le nom de la Société, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse, et leur numéro d'identifiant attribué par Banque PALATINE ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

— Pour les actionnaires au porteur : en envoyant en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse : [emetteurs@palatine.fr](mailto:emetteurs@palatine.fr), une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant le nom de la Société, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis en demandant impérativement à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une attestation de participation à la Banque PALATINE selon les modalités habituelles.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, ces désignations ou révocations ainsi que les attestations de participation de l'intermédiaire habilité pour les actionnaires au porteur, devront être réceptionnées au plus tard le lundi 22 septembre 2015, à zéro heure, heure de Paris.

**B. Demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour.** — En application des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires représentant la fraction légale du capital social doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le samedi 30 Août 2015. Toute demande doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce susvisé.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée. La demande d'inscription de projets de résolution est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. Lorsque le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au Conseil d'administration, il est accompagné des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce.

L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le lundi 22 septembre 2015 à zéro heure, heure de Paris.

**C. Questions écrites.** — Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser des questions écrites au Conseil d'administration. Les questions écrites doivent être envoyées, au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration, au siège social de la Société, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le vendredi 19 septembre 2015. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte pour les détenteurs d'actions au porteur.

**D. Documents mis à disposition des actionnaires.** — Des documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société à compter de la publication de l'avis de convocation.

L'ensemble des informations et documents relatifs mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront également être consultés, à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le jeudi 4 septembre 2015, sur le site Internet de la Société ([www.jaj.fr](http://www.jaj.fr)).

L'avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

*Le conseil d'administration.*